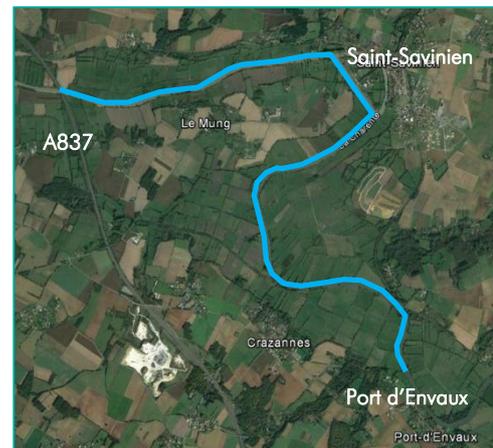


DÉVASÈMENT DE LA CHARENTE ENTRE PORT D'ENVAUX et l'A837 (17)

L'opération de dévasement du fleuve Charente est inscrite dans le PAPI Charente & estuaire (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations). Il s'agit d'une des actions qui doit permettre de lutter contre les inondations fluviales en diminuant efficacement l'incidence des crues en améliorant l'écoulement de la Charente en aval de l'agglomération de Saintes.

(Réduction estimée à environ 10 cm de la lame d'eau pour une crue décennale à Saintes). 600 000 m³ de sédiments seront extraits sur environ 12 km de linéaire du fleuve et seront valorisés sur des terres agricoles.



Maître d'ouvrage : Département de la Charente-Maritime

Période et durée des travaux : 2019 à 2031, cette durée comprend les phases d'aménagement du site de décantation (2019), l'exploitation (2020 à 2028) et la remise en état du site (2028 à 2031).

Présentation des objectifs de l'action réalisée :

Au-delà de l'incidence sur les crues, ces travaux vont permettre de stopper la dynamique d'envasement qui progresse vers l'amont. Cette évolution menace notamment les habitats de la Grande Mulette (*Margaritifera auricularia*), bivalve protégé dont la Charente présente le foyer le plus important au monde. Les objectifs de cette action sont donc multiples : limitation des crues, sauvegarde et restauration des espaces aquatiques fluviaux, préservation des usages de l'eau : réalimentation des marais, eau potable, navigation...



La grande mulette

Cette opération comprend 4 phases :

1^{ère} étape : le dragage des sédiments



2^{ème} étape : transport de la mixture eau + sédiments vers le site de décantation



3^{ème} étape : la décantation des sédiments dans des bassins et leur séchage. Retour de l'eau vers la Charente

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

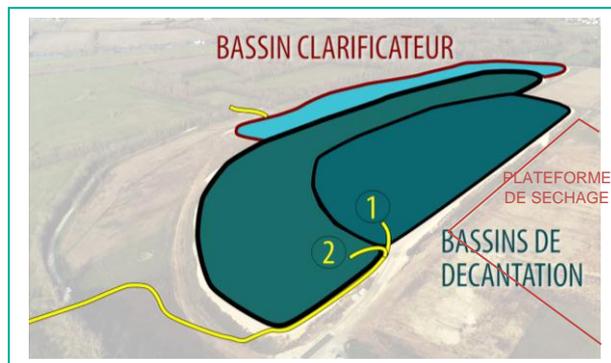
Coût total et financements du projet : 7 M€ HT

Financeurs : Département de la Charente-Maritime = 48 %,
Etat au titre du FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) = 40 %,
EPCI (CDA de Saintes, Vals de Saintonge Communauté, CDC Cœur de Saintonge,
CDC canton de Gémozac et de la Saintonge viticole, CDA Rochefort Océan) = 12 %

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Le site de décantation comprend :

- 2 bassins de décantation d'environ 75 000 m³ qui reçoivent la mixture eau + sédiments par une canalisation en amont des bassins. Ces 2 bassins sont équipés à l'aval, d'un ouvrage hydraulique. Entre le point de rejet et l'aval du bassin, les sédiments décantent au fond du bassin et les eaux claires en surface, sont évacuées par l'ouvrage hydraulique vers le clarificateur.
- Un clarificateur de 40 000 m³, qui reçoit les eaux claires et qui a un rôle de bassin tampon avant rejet des eaux dans la Charente par l'intermédiaire des fossés du marais de Montalet.
- Une plateforme de séchage, par évaporation, des sédiments avant transport, d'environ 9 ha.

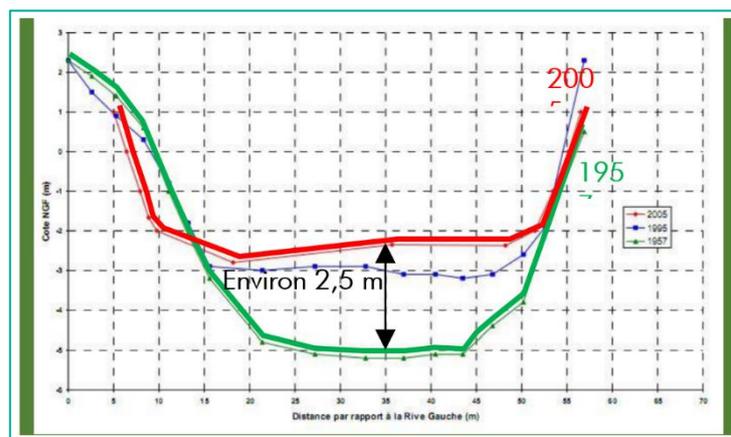


Intervention	Coût
Réalisation de 3 bassins	1 678 000 €
Réalisation d'une plateforme de séchage de sédiments	100 000 €
Le dragage	2 900 000 €
Le transport des sédiments vers les parcelles agricoles (estimatif)	450 000 €

Etat des lieux avant / après :

Le secteur s'est envasé suite à plusieurs phénomènes cumulés : la construction du barrage à Saint-Savinien en 1968, une panne importante du clapet et plusieurs périodes d'étiages sévères et successives entre 2002 et 2005. Ces évènements ont abouti à l'envasement du fleuve charente.

L'objectif est de retirer les sédiments accumulés récemment, associé à une meilleure gestion du barrage mise en œuvre depuis quelques années permettra pour retrouver un fonctionnement équilibré sur le long terme. Le secteur dragué consiste à retirer 1 à 1,5 m d'épaisseur de vase sur un linéaire de 12 km, soit 600 000 m³ à extraire.



Profils en travers de la Charente en 1957 et 2005

Informations sur les aspects administratifs

Arrêté d'autorisation unique relative aux travaux de dévasement et de gestion des sédiments du fleuve Charente.

Arrêté portant déclaration d'utilité publique les opérations de dragage et de gestion des sédiments.



Informations complémentaires

Sites : <https://la.charente-maritime.fr/grands-projets/fleuve-charente>

<https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/territoires/valorisation-des-sediments/fleuve-charente/>

En parallèle de cette opération, le Département est engagé dans le projet VASC (Valorisation Agronomique des Sédiments de la Charente). Ce projet s'inscrit dans le cadre du partenariat européen pour l'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI). Des essais agricoles sur des terres de groies (sol caillouteux, calcaires, riches en matière organique) sont conduits. Il en ressort que l'apport de 15 cm de sédiments améliore les qualités physiques, c'est-à-dire un meilleur développement de la culture et une augmentation des rendements. En effet, la réserve en eau est plus importante. Les sédiments sont favorables et bénéfiques à la reconstitution du sol.

Un guide méthodologique sur l'utilisation de sédiments en apport et valorisation agricole est en cours de réalisation et sera accessible à l'adresse suivante :

<https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/territoires/valorisation-des-sediments/vasc/>

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Le projet n'est pas encore assez avancé pour mesurer avec fiabilité l'amélioration sur les différents objectifs identifiés mais l'amélioration des rendements des récoltes agricoles sur les terrains ayant reçu des sédiments est déjà vérifié, et ceci dès la première saison.

Suivi mis en place :

Suivi de la qualité des sédiments avant dragage et avant export sur les parcelles agricoles.

Suivi de la bathymétrie, avant et après chaque campagne de dragage.

Suivi de la qualité des eaux du fleuve (turbidité, oxygène, pH, t°) pendant le dragage et avant rejet dans la Charente en sortie du clarificateur.

Suivi de la qualité et du niveau statique des eaux souterraines.

Suivi écologique : présence d'un écologue pour chaque phase de travaux et prise en compte des prescriptions. Suivis spécifiques de la Grande Mulette (plongées) sur la zone la plus en amont.

Commentaires :

Les travaux dureront de 6 à 8 ans sur ce site expérimental et unique en France.

Parmi les principales difficultés rencontrées, on peut noter les conditions météorologiques qui conditionnent l'opération, que ce soit le dragage et le séchage des sédiments.

Concernant le dragage, si le débit du fleuve est trop important ($> 150 \text{ m}^3/\text{s}$), il n'est techniquement plus possible. Les dates d'intervention sont aussi contraignantes. Le dragage est permis entre le 1^{er} septembre et le 31 mars. La fenêtre pour réaliser les travaux peut s'en trouver réduite...

Le suivi de l'évolution des rendements agricoles sur les parcelles ayant reçu des sédiments d'extraction a validé l'intérêt agronomique des sédiments de la Charente. Cette opération a reçu un retour très favorable de la part des agriculteurs locaux.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Sarah ROUGER-RISTORD - 05 46 87 88 47 - sarah.rouger-ristord@charente-maritime.fr

Structure : Conseil Départemental de Charente-Maritime - Service GEMA
85 Boulevard de la république - 17000 LA ROCHELLE.